

**DECLARATION COMMUNE FCPE – UNL – UNSA Education –
SE-UNSA – SNPDEN**

AU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA MODERNISATION DES BACS

DU 7 FEVRIER 2005

La FCPE, l'UNL, l'UNSA Education, dont le SE-UNSA et le SNPDEN, estiment que la nécessaire modernisation des baccalauréats ne présente pas un caractère d'urgence tel que le groupe de travail mis en place par le ministère doive fonctionner dans la précipitation.

Pour nous, toute évolution doit s'inscrire dans l'objectif général de réussite des élèves, tout en conservant au baccalauréat son caractère national et en préservant le principe de l'égalité des candidats devant l'examen. Cela peut passer notamment par l'introduction d'une « dose » de contrôle en cours de formation.

C'est pourquoi nous estimons que la réflexion doit d'abord partir des objectifs de formation et des compétences et connaissances devant être acquises. Ainsi, l'évaluation doit prendre en compte les compétences transversales nécessaires, soit à la poursuite d'études, soit à l'insertion professionnelle, les TPE, dont nous avons condamné la disparition en terminale, en étant un exemple.

Pour nos organisations, la modernisation des baccalauréats relève d'une vision éducative et pédagogique. La réflexion du groupe ne peut donc, en aucun cas, se limiter aux aspects pratiques et n'être motivée que par des impératifs d'économies budgétaires. Elle ne saurait, notamment, se limiter à déterminer quelles seront les 6 épreuves terminales conservées dans chaque série.

Fortes de ces principes, et après le bilan qu'elles dressent des 2 premières séances du groupe de travail, nos organisations posent désormais des conditions :

- les méthodes de travail du groupe doivent être définies clairement par les participants eux-mêmes ;
- le groupe doit avoir les moyens d'auditionner experts et praticiens des différents modes d'évaluation et disciplines ;
- le calendrier des travaux du groupe doit, en conséquence, être revu pour que puisse être mené un travail sérieux ;
- la mise en œuvre des éventuelles modifications ne pourra intervenir qu'à la session 2008, de façon à ce que les épreuves anticipées entrent en application en 2006/2007.

Des réponses qui nous seront apportées par le ministre dépendra notre participation future.